



## Travaux décidés par le propriétaire : dédommagements possibles ?

Par **MarineElise**, le 21/11/2011 à 09:59

Bonjour,

Mon propriétaire a décidé de rénover l'appartement que j'occupe. Les travaux durent 48h, pendant lesquels il est nécessaire que je me débrouille pour m'héberger ailleurs (je dois en outre mettre toutes mes affaires de tout mon appartement dans des cartons). Est-il possible de demander une retenue sur le loyer ou un quelconque dédommagement ?

Cordialement,

Par **janus2fr**, le 21/11/2011 à 10:00

Bonjour,

Pour 48 heures, non. Il faudrait que les travaux durent plus de 40 jours...